



Un huissier peut-il me poursuivre à l'étranger

Par **coukies_old**, le 11/06/2007 à 15:39

bonjour à vous tous,

Petite question voila, j'ai déménager dans les dom jusqu'à maintenant ma banque payé les prélèvements sur mon compte et depuis peu plus rien, mon problème c'est qu'il y avait des prélèvements d'huissier et je me demande comment cela vas se passer, car je ne peu pas entrer en contact avec ma banque N° spéciaux, et est ce que l'huissier peus me poursuivre dans les dom?

Merci d'avance pour vos réponses car j'ai vraiment peur de ce qui pourrait ce passé

salutations

Coukies

Par **Christelle_old**, le 12/06/2007 à 01:14

Bonjour,

Dans la mesure où c'est votre banque qui a suspendu les virements de son propre chef, vous ne devriez pas avoir de problèmes... C'est à l'huissier de réclamer.

Mais vous êtes dans les dom, pas à l'étranger... donc si l'huissier doit vous poursuivre il le peut sans difficultés, vous êtes sous juridiction française.

Par **coukies_old**, le **12/06/2007** à **22:04**

bonjour christelle,
merci pour votre réponse mais je suis exactement à Saint Barthelemy dans les antilles est
c'est une com, peut-il quand même me poursuivre?

merci par avance pour votre réponse

salutations coukies